

L'aménagement du territoire en question(s)

Le bulletin de l'association
Gleizé citoyenne et solidaire

L'écho du citoyen

n°5 — mars 2011

Pourquoi s'indigner ?



Nous vivons dans une interconnectivité comme jamais encore il n'en a existé. Mais dans ce monde, il y a des choses insupportables. Pour les voir, il faut bien regarder, chercher. Je dis aux jeunes : cherchez un peu, vous allez trouver. La pire des attitudes est l'indifférence, dire "je n'y peux rien, je me débrouille" ».

Stéphane HESSEL—Indignez-vous ! (éditions Indigène)

Les raisons de notre indignation

Nos motifs et raisons d'indignation restent multiples et variés, et notre engagement ne s'en trouve que renforcé. Les raisons de notre indignation actuelle ? Le Plan local d'urbanisme. Pas le dossier en lui-même, mais la pseudo-consultation que nos édiles locaux ont organisée fin 2010, aux fins de promouvoir leurs choix préétablis.

Le PLU traite de la démographie, des équipements publics, de l'économie, de l'habitat, du territoire, des espaces naturels et agricoles, de l'analyse paysagère, de la gestion des ressources, de la gestion des risques et des déchets, des infrastructures et déplacements, de la sensibilité des enjeux du territoire : pas le genre de dossier que l'on traite à la légère, et pour lequel les exécutifs locaux ont bénéficié de la prestation d'un bureau d'études, payée avec nos impôts. Bref, ils se sont donné le temps et les moyens de construire un dossier monumental de plus de 1000 pages.

Là où le bât blesse, c'est dans **ce simulacre de concertation** organisé par les maires de la CAVIL pour recueillir l'avis des citoyens. En 2 heures de réunion, si on enlève le temps des discours, des présentations, des remerciements, il ne reste au citoyen intéressé qu'à peine le temps de poser quelques questions, vite balayées par les « spécialistes ». A peine le temps pour comprendre, digérer ce que les édiles ont eu le temps et les moyens nécessaires d'étudier. C'est se moquer de l'avis et de la vie des administrés. C'est maintenir les citoyens dans l'ignorance et leur refuser les moyens de formuler un avis éclairé.

(suite page suivante)



Sommaire :

- Les raisons de notre indignation
- Transports : un urbanisme de dérogation ?
- Pour un développement économique créateur d'emploi
- Les nouveaux documents d'urbanisme
- Conférence-débat le 3 mai à Gleizé — Réforme territoriale : quel avenir pour Gleizé et l'agglomération ?
- Un site internet pour aller plus loin

Les raisons de notre indignation (suite)

Autre motif d'indignation : l'accès aux documents. Ils sont disponibles en Mairie, certes, mais ce n'est pas pratique. Il faut prendre rendez-vous, et perdre son temps dans un maquis de documents, sans mode d'emploi ni synthèse. Le plus simple serait de pouvoir accéder via Internet à ce dossier. Eh, bien non, pas possible ! Si rien n'oblige les pouvoirs publics à mettre ces documents en ligne, rien ne leur interdit de le faire non plus.

Nous avons, par courrier, sollicité Madame le Sénateur-Maire de Gleizé de cette demande. Visiblement peu concernée, celle-ci nous a répondu laconiquement de nous adresser à la CAVIL. Et la CAVIL, saisie de la même demande, n'a à ce jour toujours pas répondu...

A l'évidence, une telle désinvolture n'est pas de nature à encourager les citoyens à s'impliquer dans le gestion des affaires publiques. Encore une occasion de perdue.

Pour améliorer la qualité de l'eau, quelle solution ?

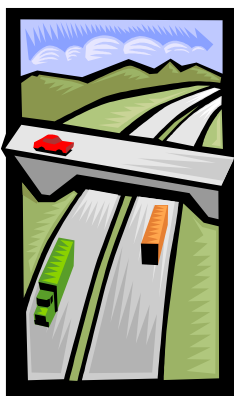
- 1) Attendre que ça s'améliore tout seul *
- 2) Mettre en œuvre de coûteux dispositifs de dépollution
- 3) Rechercher de nouvelles sources de captage

* solution manifestement adoptée par nos responsables locaux



Transports : un urbanisme de dérogation ?

Dans ce domaine, les exigences du développement durable sont souvent affichées par les décideurs publics, mais elles sont abandonnées dans les projets en discussion. Le maillage ouest de Villefranche ou le barreau autoroutier *Les Olmes-Arnas* traverseraient tous deux la commune de Gleizé. Cela montre bien



que **les orientations importantes sont prises en dérogation des documents d'urbanisme** (SCOT et PLU notamment). Élaborés de manière opaque, sans concertation avec les habitants ni même souvent avec

les élus locaux, ces projets d'infrastructure routière sont une mauvaise réponse à de vrais problèmes.

Par exemple, concernant le contournement ouest de Lyon (COL), il existe des alternatives bien plus utiles et déjà engagées, comme le projet d'amélioration de la D38 entre Tarare et Villefranche, et l'achèvement de la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) via Paray-le-Monial. Cette dernière, qui coupe l'A6 à hauteur de Mâcon, constitue un objectif de desserte équilibrée des territoires. Seulement voilà : le financement public de cette route par les collectivités prive-rait les entreprises de BTP de profits juteux !

Le « mal développement » livre

le Beaujolais à des intérêts dominants qui sont largement responsables de ses faiblesses. Il se traduit par des projets qui se situent dans une logique de croissance sans limite. Leur réalisation ne ferait que repousser les problèmes en les aggravant. Il est temps de concrétiser les orientations du SCOT, en dégageant les financements correspondant aux priorités affirmées. Ils seront bien moins importants que ceux que nécessitent les autoroutes. Avec les économies réalisées, on pourrait enfin financer des projets durables, comme le rail ou le transport fluvial.

NB : une version complète de cet article est disponible sur notre site internet

Pour un développement économique créateur d'emplois

Le Plan local d'urbanisme (PLU) D'abord en favorisant l'activité industrielle, car le secteur tertiaire —les services, les commerces, sans les voix des élus de l'opposition de gauche. En effet, nous avons considéré qu'il n'était pas une réponse adéquate à cet enjeu capital qu'est la relance de l'activité économique.

D'après la Chambre régionale des comptes, l'arrondissement de Villefranche a connu ces dix dernières années une forte augmentation de sa population (+ 11 000 habitants), en même temps qu'une diminution importante du nombre d'emplois (- 3 000).

Si nous ne voulons pas nous transformer en cité-dortoir, **il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique locale de l'emploi.**

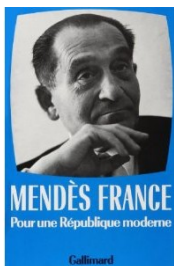
re —les services, les commerces, ...— ne génère que peu d'emplois. Il faut donc sans tarder attirer les entreprises industrielles de l'économie durable, vertueuses écologiquement et socialement.

Il faut aussi se préoccuper de l'avenir des zones rurales. Éviter l'étalement urbain, c'est bien, mais les hameaux disséminés font partie intégrante de la commune. Il faut les relier aux réseaux (assainissement, transport, ...), les aider à rebondir après la crise de la production viticole et les arrachages de vignes. La désertification rurale n'est pas une fatalité : préserver les emplois ruraux, c'est aussi lutter contre le chômage.



pôle emploi

La création par la CAVIL, avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, d'une Coopérative d'activités pour promouvoir des formes d'emploi et d'entrepreneuriat durables et solidaires est une bonne idée. Mais *a contrario*, elle souligne, chez nos édiles locaux, l'absence d'une vision d'ensemble. Une vision pourtant indispensable pour initier une politique ambitieuse et déterminée de soutien au développement économique.



« Quand les hommes négligent de se grouper pour prendre en main une œuvre nécessaire d'intérêt collectif, ou bien l'administration occupe le vide, ou bien des "usurpateurs" prennent la parole et prétendent agir au nom de ceux qui restent silencieux et passifs »

Pierre MENDÈS FRANCE - Pour une République moderne (éd. Gallimard)

Les nouveaux documents d'urbanisme

- **PADD - Projet d'aménagement et de développement durable.** Exprime les objectifs et les projets de l'agglomération (CAVIL) en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.
- **PLU - Plan local d'urbanisme.** Définit à l'échelle de l'agglomération l'affectation des parcelles : zones urbanisées (ZA), zone à urbaniser (ZAU), zones agricoles (ZA) ou zones naturelles (ZN). Il remplace l'ancien POS (Plan d'occupation des sols) qui était déterminé à l'échelle de la commune.
- **SCOT - Schéma de cohérence territorial.** Fixe à l'échelle du Beaujolais (137 communes) les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Une présentation de ces documents est disponible sur notre site internet (voir en dernière page).



Pour nous contacter :
63, rue Olivier Messiaen
69400 GLEIZE
gleizecitoyenne@free.fr

Réforme territoriale : quel avenir pour Gleizé et l'agglomération ?

Conférence-débat avec **Georges GONTCHAROFF**,
de l'Association pour la Démocratie et l'Education
Locale et Sociale (ADELS)



Mardi 3 mai à 20h

salle du Bardoly

(ancienne caserne des pompiers)

rue Jacques Brel, à Gleizé

Entrée libre – Pot de l'amitié

Le **prochain numéro** de
l'écho du citoyen sera
consacré à la **démocratie
participative**.

Y participerez-vous ?

Pour cela, n'hésitez pas à
nous contacter.

Ce bulletin n°5, entièrement financé par les adhésions, a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Il a été imprimé par l'établissement d'aide par le travail Robert Lafon (Villeurbanne).

Ont participé à sa rédaction : Marthe ALIBERTI (La Collonge), Jean-Michel BLANCHARD (Les Bruyères), Philippe BRACHET (Les Grand'Maisons), Gisèle BROUTY (Ouilly), Isabelle CARTRY-PEDELUCQ (La Rippe), Claude CHOTARD (Belleruche), Dora DIEZ (La Claire), Michel GAGNARD (La Claire), Alain GAY (Chervinges) et Bernard LEBLOND (Le Bourg).

Notre site internet, pour aller plus loin...

Vous y trouverez toutes sortes d'informations utiles :

- des articles en version longue, liés à l'activité de l'association et au travail des élus de l'opposition
- tous les numéros de l'Echo du citoyen (depuis septembre 2008)
- des fiches thématiques, des documents d'information (SCOT, PLU, PADD)
- les statuts de l'association et la composition de son Conseil d'administration
- des liens (comptes-rendus des conseils municipaux et communautaires, autres associations, ...)

Vous pouvez y indiquer votre mail pour recevoir une alerte lorsqu'un nouvel article est publié. Vous pouvez bien sur y laisser des commentaires.



<http://www.gleizecitoyenne.over-blog.com>



Bulletin d'adhésion

NON _____

Prénom _____

Adresse _____

Mail _____

Accompagnez ce bulletin d'un chèque de **20 €**, à l'ordre de Gleizé citoyenne et solidaire, et envoyez le tout au siège de l'association : 63, rue Olivier Messiaen 69400 GLEIZE.

Vous pouvez également nous envoyer :

- vos remarques, suggestions ou analyses, sur tous les sujets concernant Gleizé
- un chèque de soutien (pour aider à financer ce bulletin, par exemple)